

Nombre de membres**en exercice:** 19**Présents :** 16**Votants:** 19**Séance du 08 avril 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée le 08 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Emmanuel JOULIÉ, Véronique CATHALA-AMIRAULT, Jean Claude RIGAL, Florence PRADELLES, Rémy GASC, Sophie GRIS, Ernest SALÉS, Corinne COLLONGUES, André CATALA, Evelyne LAVAL, Patricia FILODEAU, Aymeric JUMEAU, Hélène GOUSSOT, Xavier RACAUD, Thérèse SAINT-SERNIN, Ghislain PERDRIEUX**Représentés:** Matthieu VERDIER par Florence PRADELLES, Joël BOUTIBOU par André CATALA, Muriel MAHOUX par Ghislain PERDRIEUX**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Rémy GASCObjet: Vote du compte administratif 2020 - commune - DE 2021 013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Véronique CATHALA-AMIRAULT, 1ère adjointe

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par JOULIÉ Emmanuel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	156 620,73€			211 393,29€	156 620,73€	211 393,29€
Opérations exercice	473 285,70€	520 185,02€	1 237 601,71€	1 346 201,04€	1 710 887,41€	1 866 386,06€
Total	629 906,43€	520 185,02€	1 237 601,71€	1 557 594,33€	1 867 508,14€	2 077 779,35€
Résultat de clôture	109 721,41€			319 992,62€		210 271,21€
Restes à réaliser	168 046,82€	206 334,02€			168 046,82€	206 334,02€
Total cumulé	797 953,25€	726 519,04€	1 237 601,71€	1 557 594,33€	2 035 554,96€	2 284 113,37€
Résultat définitif	109 721,41€			319 992,62€		210 271,21€

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Vote du compte administratif 2020 - assainissement - DE 2021 014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Véronique CATHALA-AMIRAL, 1ère Adjointe

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par JOULIÉ Emmanuel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		28 563,56€		1 517,86€		30 081,42€
Opérations exercice	74 059,46€	99 066,57€	109 392,37€	121 697,22€	183 451,83€	220 763,79€
Total	74 059,46€	127 630,13€	109 392,37€	123 215,08€	183 451,83€	250 845,21€
Résultat de clôture		53 570,67€		13 822,71€		67 393,38€
Restes à réaliser	18 767,73€				18 767,73€	
Total cumulé	92 827,19€	127 630,13€	109 392,37€	123 215,08€	202 219,56€	250 845,21€
Résultat définitif		53 570,67€		13 822,71€		67 393,38€

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le président,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du compte administratif 2020 - lotissement - DE_2021_015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Véronique CATHALA-AMIRAULT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par JOULIÉ Emmanuel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	120 935,42€			230 292,83€	120 935,42	230 292,83€
Opérations exercice	476,33€		476,33€	476,33€	952,66€	476,33€
Total	121 411,75€		476,33€	230 769,06€	121 888,08€	230 769,06€
Résultat de clôture	121 411,75€			230 769,06€		108 881,18€
Restes à réaliser						
Total cumulé	121 411,75€			230 769,06€		108 881,18€
Résultat définitif	121 411,75€			230 769,06€		108 881,18€

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le président,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du compte de gestion 2020 - commune - DE 2021_016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de JOULIÉ Emmanuel,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du compte de gestion 2020 - assainissement - DE 2021 017

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de JOULIÉ Emmanuel,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait en séance, les jour, an et mois susdits.

Le Président,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du compte de gestion 2020 - lotissement - DE 2021 018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de JOULIÉ Emmanuel,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Le Conseil Municipal, réuni, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice 2020	108 599,33€
Report à nouveau	125 089,09€
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020	319 992,62€

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

SOLDE D'EXECUTION	- 109 721,41€
RESTES A REALISER RECETTES	206 334,02€
RESTES A REALISER DEPENSES	168 046,82€
SOLDES DES RESTES A REALISER	38 287,20€

BESOIN DE FINANCEMENT	71 434,21€
-----------------------	-------------------

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN VOTANT AU COMPTE 1068 « EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES » LA SOMME DE	71 434,21€
---	-------------------

LE SURPLUS EST AFFECTE EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET PORTE SUR LA LIGNE BUDGETAIRE 002 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »	248 558,41€
--	--------------------

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ

Objet: Délibération affectation de résultat 2020 - assainissement - DE 2021_020

Le Conseil Municipal, réuni, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice 2020	12 304,85€
Report à nouveau	1 517,86€
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020	13 822,71€

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

SOLDE D'EXECUTION	53 570,67€
RESTES A REALISER RECETTES	/
RESTES A REALISER DEPENSES	18 767,73€
SOLDES DES RESTES A REALISER	18 767,73€

BESOIN DE FINANCEMENT	/
-----------------------	---

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN VOTANT AU COMPTE 1068 « EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES » LA SOMME DE	/
---	---

LE SURPLUS EST AFFECTE EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET PORTE SUR LA LIGNE BUDGETAIRE 002 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »	13 822,71€
--	-------------------

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote des taux des taxes d'imposition 2021 - DE 2021 021

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 8 mars 2021 ;

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements ;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Article 1 :

DECIDE de voter les taux d'imposition comme suit :

- Foncier bâti : 50,51 % (part communale : 20,60% ; part départementale : 29,91%)
- Foncier non bâti : 100.31 %

Article 2 :

CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du budget primitif 2021 - commune - DE 2021_022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 de la commune arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 8 mars 2021 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 422 591,46€

Dépenses et recettes d'investissement : 1 205 089,97€

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 422 591,46€	1 422 591,46€
Section d'investissement	1 205 089,97€	1 205 089,97€
TOTAL	2 627 681,43€	2 627 681,43€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 8 mars 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 422 591,46€	1 422 591,46€
Section d'investissement	1 205 089,97€	1 205 089,97€
TOTAL	2 627 681,43€	2 627 681,43€

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du budget 2021 - assainissement - DE 2021_023

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur le budget primitif assainissement 2021 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 8 mars 2021 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 117 147,69€

Dépenses et recettes d'investissement : 66 880,00€

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	117 147,69€	117 147,69€
Section d'investissement	66 880,00€	66 880,00€
TOTAL	184 027,69€	184 027,69€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 8 mars 2021,

Vu le projet de budget primitif assainissement 2021,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif assainissement 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	117 147,69€	117 147,69€
Section d'investissement	66 880,00€	66 880,00€
TOTAL	184 027,69€	184 027,69€

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Le Président,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du budget 2021 - lotissement - DE 2021 024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 - lotissement - lors de la réunion de la commission des finances du 8 mars 2021 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 247 311,53€

Dépenses et recettes d'investissement : 139 435,52€

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	247 311,53€	247 311,53€
Section d'investissement	138 430,35€	138 430,35€
TOTAL	385 741,88€	385 741,88€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 8 mars 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2021- lotissement - arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	247 311,53€	247 311,53€
Section d'investissement	138 430,35€	138 430,35€
TOTAL	385 741,88€	385 741,88€

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Montant droits de place du marché plein vent - DE 2021 026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 8 mars 2021

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 avril 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** la gratuité du droit de place du marché jusqu'au 30 juin 2021,

- **fixe** le tarif de droit de place pour le marché de plein vent à compter du 1er juillet 2021 comme suit :

- 1.50 € le mètre linéaire
- un tarif forfait à 50€ par trimestre

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ

Objet: Fixation tarif droit de place - DE 2021 027

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2122-1 à L.2122-3 et L.2125-1 à L.2125-6,

Vu le Code de la Voirie routière et notamment son article L.113-2,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 juillet 2016 fixant le tarif du droit de place - DE_2016_059,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2020 fixant le tarif du droit de place - DE_2020_066,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire,

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'exonérer les droits de place jusqu'au 30 juin 2021,

DECIDE de fixer les redevances à compter du 1er juillet 2021 de la façon suivante :

Droit de place :

- 1,50 €/ml

Pour une terrasse :

- du 1^{er} mai au 15 octobre : 7,50 €/m²
- occupation annuelle : 10 €/m²

Pour une occupation occasionnelle :

- à la ½ journée : 50 €
- à la journée : 75 €

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Prêt salle des fêtes - élections départementales et élections régionales 2021 - DE 2021_028

Suite à une erreur matérielle - erreur sur le nombre de participants au vote - il y a eu d'annuler la délibération DE_2021_025_ ayant le même objet que celle-ci. Monsieur Emmanuel Joulié ne participe pas au vote de cette délibération.

Conformément à la loi du 30 juin 1881 sur la liberté de réunion,

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 28 mars 1907,

Conformément à l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **PRÉCISE** que la salle des fêtes sera prêtée, en fonction des disponibilités, à toutes listes qui se présentent aux élections départementales et aux élections régionales de juin 2021,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en oeuvre cette décision.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Demande de fonds de concours - Communauté de Communes TARN-AGOUT - DE 2021_029

Vu la délibération adoptée par le Conseil Communautaire Tarn Agout en date du 15 juin 2009, intitulée « règlement d'attribution des fonds de concours par la Communauté de Communes Tarn Agout à ses communes membres »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5214-16 –alinéa V,

Considérant les opérations d'investissement envisagées par la commune :

Rénovation toiture gymnase et salle du conseil municipal :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	1 265,00€
Fonds de concours	1 215,00€
TOTAL H.T.	2 480,00€

Rénovation du Pigeonnier - études :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	18 991,20€
Fonds de concours	18 988,00€
TOTAL H.T.	37 979,20€

Changement système tirettes douches gymnase :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	2 280,49€
Fonds de concours	2 278,00€
TOTAL H.T.	4 558,49€

Achat 6 tables de ping-pong :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	1 265,75€
Fonds de concours	1 263,00€
TOTAL H.T.	2 528,75€

Achat remorque :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	3 457,00€
Fonds de concours	3 453,00€
TOTAL H.T.	6 910,00€

Travaux peinture salle de classe :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	1 331,10€
Fonds de concours	1 329,00€
TOTAL H.T.	2 660,10€

Acquisition lave vaisselle :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	1 206,00€
Fonds de concours	1 204,00€
TOTAL H.T.	2 410,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

SOLLICITE auprès de la Communauté de Communes Tarn Agout un fonds de concours d'un montant de 29 730€ pour contribuer au financement du projet susvisé,

S'ENGAGE à afficher les financements de la Communauté de Communes Tarn Agout lors de ses opérations de communication liées aux projets subventionnés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette décisions.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ